

Juillet-Août-Septembre 2017



Travaux d'aménagement du Cimetière de Péron

# Le Carnet communal



## Mariages

- Aurélie SALÜN et David SELLIER, le 3 juin 2017
- Fatima KHALFALLAH et Bruno LE CASTEL, le 05 août 2017

## <u>Naissances</u>

- Caïla TEYRE, née le 20 mai 2017
- Mélina BOIS, née le 27 mai 2017
- Deva DENTZ, née le 2 juin 2017
- Bérénice FERROLLIET STEBLER, née le 16 juin 2017



## Demande de logement social

Désormais, plus besoin de vous déplacer en Mairie ou aux bureaux des organismes de logement social. Vous pouvez déposer votre demande de logement en ligne sur le site <a href="www.demande-logement-social.gouv.fr">www.demande-logement-social.gouv.fr</a>. Une fois votre demande complétée et déposée, elle est enregistrée. Votre demande est consultée par tous les bailleurs du département.

## Autorisation de sortie de territoire

Depuis le <u>15 janvier 2017</u>, les demandes d'autorisations de sortie de territoire pour les mineurs non accompagnés sont à nouveau obligatoires. Aucune démarche en mairie n'est nécessaire. Vous trouverez le formulaire CERFA ainsi que les pièces nécessaires qui accompagnent la demande, sur le site internet <u>www.service-public.fr.</u>

## Demande de cartes d'identité

A compter du <u>21 mars 2017</u>, les demandes de cartes d'identité se font auprès des communes suivantes : Saint-Genis-Pouilly, Gex, Ferney-Voltaire ou Divonne.

La pré-demande peut se faire en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : http://predemande-cni.ants.gouv.fr.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit : pour ceux nés en juillet, août et septembre 2001, venir avant le 30 septembre 2017.

Pour toutes questions relatives au service national, vous pouvez contacter le Centre du Service National :

- Par téléphone au 04.37.27.25.07 du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h00 à 11h30,
- Par internet sur www.defense.gouv.fr



Ce bel été s'achève et j'espère que vous avez pu emmagasiner du soleil, de la joie, des rires et des sourires qui vous permettront de basculer plus sereinement dans la monotonie d'un automne et d'un hiver souvent trop longs.

Pour les élus et le personnel communal, accroissement de la population oblige, l'été n'est plus ce moment particulier ou les premiers nommés avaient du temps pour ne rien faire et les secrétaires du temps pour classer les dossiers. De juillet à août, voici encore quelques années, cette époque de relative oisiveté ne se retrouve maintenant que sur 2 petites semaines entourant l'Assomption.

Cette recrudescence du travail estival est également dû au fait que bon nombre de personnes considère la commune comme le guichet unique pour solutionner leurs problèmes administratifs ou de voisinage. De temps en temps, ces problèmes sont bien du ressort de la commune, mais la plupart du temps nous ne sommes pas habilités à répondre tout en étant bien conscient qu'en ne donnant pas satisfaction aux plaignants, nous ajoutons de la rancœur à la rancœur. Une des solutions serait certainement un nettoyage complet de tout ce fatras de lois, décrets et arrêtés en tout genre, Hercule a nettoyé les écuries d'Augias en un jour, si notre nouveau président tient sa promesse (tous les autres présidents avaient fait la même promesse avec le succès que l'on connait) et le fait dans son mandat........

Au niveau des travaux cet automne verra la fin des aménagements de gros-œuvre du cimetière avec une deuxième phase de plantation à l'automne après la Toussaint. Pas très souvent, quelque fois quand même, certains me font part de leur surprise quant à ces travaux. Je l'avais dit lors des vœux, ils ont pour but, sur un plan technique de tendre vers le « 0 phyto », de limiter l'entretien et d'avoir des tombes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Enfin sur un plan plus abstrait j'espère qu'une fois les travaux d'embellissement terminés notre cimetière, en tant que lieu sera moins triste qu'avant.

Les travaux du Centre de Loisirs ont eux aussi continué cet été avec, pour ce qui est visible, la fin des enduits de façades. Le bâtiment qui devait être livré fin septembre verra sa réception retardée, l'entreprise de V.R.D. ne donnant plus aucun signe de vie et l'entreprise de carrelage ayant déposé le bilan. Ce n'est pas très grave pour le Centre de Loisirs qui souhaitait n'investir les lieux qu'en début d'année 2017 c'est plus embêtant pour les logements sociaux quand on connait le manque crucial de ce type de logements dans le Pays de Gex.

Enfin les travaux d'enfouissement des réseaux route de Pougny sont terminés sauf pour le reprise des enrobés et nous pouvons espérer, si la CCPG suit, que les containers pour les ordures ménagères et le tri sélectif seront mis en place avant la fin de l'année.

Autre dossier qui va nous occuper cet automne, la mise au point du permis de construire de l'extension de l'école puisque le jury de concours qui s'est réuni fin juin a retenu le bureau Catherine Boidevaix, d'Alex en Haute-Savoie, pour élaborer et construire le projet qui, je vous le rappelle, devra être opérationnel à la rentrée scolaire 2019. Puisque lié au projet d'Institut Médico-Educatif qui verra le jour en face de l'école et qui est plus avancé que notre projet puisque les architectes nous ont présenté un avant-projet sommaire qui doit être revu pour ce qui concerne les accès.

Cet automne, vous serez mis aussi à contribution car j'espère que vous serez nombreux à assister aux réunions publiques que nous organiserons sur des sujets aussi variés que la circulation communale en octobre, la participation citoyenne, en liaison avec la gendarmerie nationale, en octobre et comme promis le bilan de ces 3 premières années de mandat en décembre. Vous trouverez à l'intérieur de ce numéro du « Petit Péronnais » les jours, les heures et les lieux de ces réunions ainsi que quelques explications expliquant la raison de ces réunions.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne rentrée.

ARMAND Christian

## Synthèse des comptes rendus du Conseil Municipal

## **Mai 2017**

Absents: BLANC Jérémy, DAVIS Andrew, PIBERNE Olivier.

#### POINTS DIVERS

## **VOIRIE – ORDURES MENAGERES**

- Commission du 24/04/2017.
- Réunion du 12/04/2017 avec M. Bourdaire d'ENEDIS.
- Réunion du 27/04/2017 avec le bureau Transitec pour les projets Branlant/Brandou.

#### **NOUVELLE ECOLE**

Réunion technique avec les 3 bureaux d'architectes retenus lors de la 1ère réunion du jury.

## ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

Point sur les dossiers en cours :

- Karting indoor ;
- Discothèque : le Permis de Construire a été délivré le 12 avril 2017.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **URBANISME**

Avis favorables:

- \* PERARD Michaël, construction d'une piscine.
- \* BIERI Claudine, division en vue de construire.
- ANTON Christopher et Mme VERGOTE Jennifer, création d'un enrochement et d'une clôture.
- \* DOURLEN Stéphanie, création de 2 lucarnes rampantes.
- \* FEIRREIRA DA SILVA Tiago, extension véranda.
- FOURNIER Sébastien, création d'une Pergola et d'un abri à bois.
- \* SAUCHAY Franck, construction d'une piscine.
- \* ARBEZ Yves, création d'un préau avec abri de jardin.
- \* KIT William, construction d'un abri de jardin.
- \* MANSOURI Najid, transformation d'un garage en discothèque.

#### Avis défavorables :

\* PERARD Mickael, construction d'un bâtiment agricole.

#### **COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

## **COURRIER**

Alain Zirondoli ONF: à la retraite le 30 septembre 2017, le Conseil Municipal donne son accord pour prolonger la location de la maison forestière jusqu'en fin d'année 2017.

## **Juin 2017**

**Excusés :** BARRILLIET Annick (pouvoir à BLANC Dominique) **Absents :** BOSSY Virginie, DAVIS Andrew, PIBERNE Olivier.

## **DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE**

- Approbation du plan de financement avant projet des travaux d'aménagements chemin de Brandou et rue du Branlant
- Convention portant sur les conditions de recouvrements des produits locaux hors fiscalité et dotations
- Renouvellement du réseau fontaine de Brandou
- Réhabilitation et aménagements de la voirie communale aménagements extérieurs du centre technique municipal
- Dénonciation des conventions déneigement des voies privées
- Inventaire et dénomination des places et parkings communaux

#### **POINTS DIVERS**

#### **ECOLE**

Refus de mise en place de cours de langue étrangère (marocain).

#### COLLÈGE

Avis favorable de la commission de sécurité du 10/05/2017. La qualité des repas est globalement bonne. Le tri sélectif est difficile à mettre en place.

Etude par la CCPG pour une filière de méthanisation territoriale.

#### **VOIRIE – ORDURES MENAGERES**

Commission du 22/05/21017.

Réunion avec le géomètre pour divers alignements domaines public/privé.

Présentation des résultats du comptage de véhicules.

#### **BUDGET - FINANCES**

Subventions du département : 1 016.96 € pour la mise en valeur des espaces pastoraux et 4 073.48 € pour l'éradication de la renouée du Japon.

Crédit Agricole: pas d'intérêt de rachats pour les prêts communaux.

#### BATIMENTS COMMUNAUX

Analyses « légionellose » : tous les bâtiments sont conformes.

## SECURITE: GENDARMERIE - POLICE PLURI-COMMUNALE

- Sécurité : réunion du 10/05/2017 en Sous-Préfecture.
- Gendarmerie: réunion du 03/05/2017 avec le Lieutenant Lacombe.

## PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

Le Parc Naturel Régional (PNR) va organiser une réunion à la mijuin.

## PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT COMMUNAL

Mme Stéphanie VERNET remplacera à la rentrée scolaire le mitemps de Mme Geneviève Cuzin en qualité d'ATSEM. Remise de diplômes le 03/05/17 pour le passage de la formation premier secours.

#### **GENS DU VOYAGE**

Point sur la présence du campement à l'entrée de Péron.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **URBANISME**

Avis favorables:

\* DOS ANJOS PENSO Ismaël, pose d'un auvent.

- \* Orange uprse Lyon, rehaussement pylône existant + zone technique.
- \* CÔME Joël, pose d'une clôture et mur de soutènement.
- \* BIANCO Michèle, pose d'un portail coulissant.
- DUBET Sébastien, transformation d'un garage en chambre + modification façades.
- \* BORBOEN Florent, pose d'un Velux.
- \* BIANCO Michèle, construction d'un mur de clôture.
- \* JUIF Olivier, pose d'une clôture.
- \* PUGET Jean-Jacques, pose d'une clôture.
- \* PEREIRA Daniela Alexandra, pose d'une piscine.
- \* CUZIN Jean-Yves, modification d'une ouverture façade N.O.
- \* NILS PAL BERTIL NILSSON Paul, modification longueur de la piscine et ajout d'une porte-fenêtre sur la façade N.O.

#### Avis défavorables :

- \* BIANCO Michèle, construction d'un muret pour clôture.
- DUMAS Tifany, construction d'une maison individuelle, dossier classé sans suite.

## COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

## **COURRIERS**

Société de chasse pour dégradations aux abords de l'étang de Cornelly.

## **JUILLET 2017**

Absents: DAVIS Andrew, PIBERNE Olivier.

## **DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE**

- Décision modificative budgétaire n° 1.
- Décision modificative budgétaire n° 2.
- Création d'une régie de recettes cantine et modification du règlement intérieur.
- Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associes.

## **POINTS DIVERS**

#### **BUDGET - FINANCES**

Subvention de la Région de 4 000 € pour le Plan de Gestion Intégré des alpages.

## NOUVELLE ECOLE

Présentation du projet retenu par le jury réuni en séance le 28/06/2017.

#### **CONTENTIEUX**

- Maître GUICHARD : recours sur le permis d'aménager de la Sté PROGIMO à Feigères.
- Retrait du recours gracieux de M. DELETRAZ.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

## **URBANISME**

#### Avis favorables:

- \* ABSERVICES à Péron, pose de panneaux solaires photovoltaïques.
- \* VANDAMME Christian à Logras, création d'une véranda.
- \* SANCHEZ Gilles à Péron, division en vue de construire.
- \* COUZINET-HOIMYR Sabine, à Péron, modification façades.
- VAURS Théo, construction d'un garage et modification de façades à Péron.
- DUMAS Tiffany, à Feigères, construction d'une maison individuelle.

#### Avis défavorables :

- \* DELOCHE Clément à Logras, construction d'un abri de jardin.
- \* SARL DEVILLE FRERES à Logras, travaux d'exhaussements du sol.
- \* BENHAMOU Mohamed à Logras, construction d'un abri voiture et d'un abri de jardin, refus tacite.

Permis de construire Les Fleurs du Jura :

Réunion du 12/06/2017 avec la Sté NOEWI.

## **ASSOCIATIONS**

Assemblée Générale de la bibliothèque du 07/06/2017.

## **COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

## MUTUALISATION INTERCOMMUNALE

Réunion du 30/06/2017 pour l'achat de livres et fichiers scolaires.

#### OFFICE NATIONAL DES FORETS

Ventes de bois du 20/06/2017 pour un montant de 33 039 €.

## **COURRIERS**

Association Crématiste du Pays de Gex : refus de l'Assemblée pour la mise à disposition d'une salle disponible en permanence pour l'organisation de funérailles.

Vous pouvez consulter les comptes rendus intégraux des réunions du conseil municipal sur le site internet de la mairie de Péron à l'adresse suivante : http://www.mairie-peron.com

Pour toutes vos démarches administratives

(Etat-Civil, Elections, Permis de conduire, Urbanisme ...)

vous pouvez consulter et télécharger les documents

sur le site www.service-public.fr

## RÉUNIONS PUBLIQUES

## 02 Octobre 2017, 19h30 à la Maison des Associations

## PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne en quelques mots...

Le dispositif de participation citoyenne, en associant les habitants d'un quartier à leur propre sécurité, est un levier supplémentaire pour lutter contre la délinquance et notamment les atteintes aux biens tels que les cambriolages et, parallèlement, de développer des solidarités de voisinage.

Solidarité qui ne doit pas s'assimiler à une milice ou tout autre dérives de la sorte, précisant que ce concept est réglementé et encadré par la gendarmerie (via la signature d'un protocole).

Commune impactée par des actes de vandalismes gratuits et/ou incivilités, vous pourriez dès à présent contribuer à lutter avec efficience dans la commission de ce type d'infractions nuisibles à la tranquillité publique. Concept qui se veut par ailleurs être un outil supplémentaire pour désamorcer des situations en amont et éviter le « tout répressif ».

Innovant et simple à mettre en œuvre, ce dispositif apporte une aide aux brigades de gendarmerie car il concrétise et formalise les actions de proximité déjà menées par les unités.

## 16 Octobre 2017, 19h30 à la Maison des Associations

## ETUDE D'UN PLAN DE CIRCULATION

La commune de Péron couvre un vaste territoire et bénéficie d'une position stratégique sur le territoire Gessien en matière de desserte de réseaux routiers et de transports.

Dans un contexte de développement démographique soutenu et d'une augmentation associés du trafic, la municipalité a fait le choix d'engager une étude de plan de mobilité communal avec la société TRANSITEC. Sur la base d'un diagnostic du fonctionnement et de l'usage des routes et stationnements, des potentialités de développement des modes de circulation douce (piétons, vélos) et des perspectives d'urbanisme, un plan d'actions sera mis en place afin de définir des principes de traitement de problématiques récurrentes dans le cadre des travaux futurs à réaliser.

Souhaitant construire ce projet à long terme, dont la mise en oeuvre sera progressive, la municipalité souhaite accorder une place importante à la consultation citoyenne afin de pouvoir dialoguer et recueillir les suggestions et attentes des Péronnais sur cette démarche d'intérêt général.

## 04 Décembre 2017, 19h30 à la Maison des Associations

## BILAN DE MI-MANDAT

Parce que la mi-mandat est un moment charnière pour une équipe municipale, le Conseil Municipal a décidé de détailler son bilan à l'occasion d'une réunion publique, suivie d'un débat.

### AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, veuillez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez le (la) bienvenu(e).

## En cas de départ de la commune

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat ou en téléphonant au 04 50 56 31 08.

## AVIS AUX ARTISANS, COMMERCANTS ET ENTREPRISES

Si vous venez de vous installer sur la commune de Péron, veuillez le signaler en Mairie afin de vous intégrer dans la signalétique implantée sur la commune.



## TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ROUTE DE POUGNY

La commune poursuit son programme d'enfouissement des réseaux secs en lien avec le Syndicat d'Electricité pour les travaux en cours sur le secteur route de Pougny à Logras. Le montant total des travaux est de 150 200 € TTC dont 13 639 € à charge de la commune.

Cette opération permettra par la suite de disposer des conteneurs semi-enterrés pour le tri et les ordures ménagères au niveau du stade de foot.

## Fête du 14 Juillet 2017

La municipalité remercie tous les bénévoles (et comme d'habitude La Jeunesse venue en nombre) ayant participés à l'organisation et à la réalisation de la fête du 14 Juillet. Un remerciement particulier est adressé à M. DUMUR pour la coordination et la prise en charge de la manifestation par son association l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris. Cette manifestation a permis de récolter 3294 € au profit du CCAS. Merci à tous!

Dominique BLANC

## Déclaration annuelle de ruches : Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenues.

## Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <a href="http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/">http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/</a>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Email: assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone: 01 49 55 82 22

<u>A NOTER</u>: pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2017. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2017).

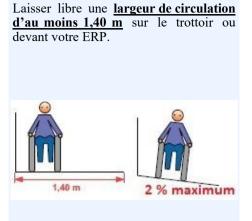


CHALLEX	ALRAN Patrick	0450401747 0609165772	FARGES	NATHAN Michaël	0450567275 0609335587
	SALLET Pierre	0450564150	PERON	GACHET Patrick	0450563915
CHEVRY	CLEMENT Benoit	0450401137 0651260022	PREVESSIN MOËNS	BUEE Julien	0450404528
	MALFROY Thierry	0686815440		HOMINAL Gilles	0668613202
	PEYRE Catherine	0666993554			
			THOIRY	ALRAN Pierre	0450412451 0675791486
COLLONGES	PERROUD Brigitte	0682624449		BLANC Roger	0450412318 0679684740
CROZET	DONZE Georges	0450424662 0695165559		~~~	
	JOUX Jean Noël	0450206835			
	LACHAUX Marcel-Charles	0450424378 0627514897			



## Modalités de la politique d'accessibilité sur les questions de voirie et d'accès aux Etablissement Recevant du Public (ERP)

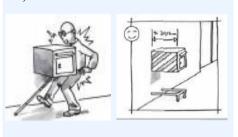
Règles d'accessibilité sur le domaine de la voirie (domaine public) :



Ne pas créer d'obstacles à moins <u>de 2,20</u> <u>m de hauteur</u> (par la pose de signalétique, store etc...).



Ne pas créer <u>d'obstacle en saillie de plus de 0,15 m</u> où les protéger (fermer l'espace situé à l'aplomb par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une épaisseur au sol d'au moins 3 cm).



## Tout aménagement ou installation doit faire l'œuvre d'une demande auprès de la Mairie ou de l'autorité compétente en matière de voirie

## Zoom technique sur l'interface voirie – accès de votre établissement :

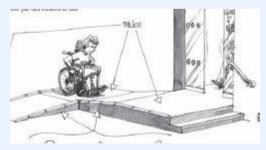
Lorsqu'il ne peut être évité, un faible écart de niveau peut être traité par un ressaut à bord arrondi ou muni d'un chanfrein et dont la hauteur est inférieure ou égale à 2 cm. Cette hauteur peut être portée à 4 cm si le ressaut comporte sur toute sa hauteur une pente ne dépassant pas 33 %.



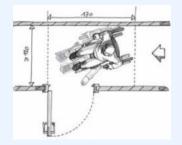
Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, il s'agit alors de créer une rampe.

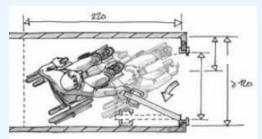
#### Cette rampe est par ordre de préférence :

Une rampe permanente, intégrée à l'intérieur de l'établissement ou construite sur le cheminement extérieur de l'établissement (avec pente conforme et <u>palier de manœuvre de porte</u>); Il s'agit éventuellement de solliciter une permission de voirie auprès de la mairie (autorisation d'occupation du domaine public qui implique l'exécution de travaux sur le domaine).



Une rampe inclinée permanente ou posée avec emprise sur le domaine public. L'espace d'emprise permet alors les manœuvres d'accès d'une personne en fauteuil roulant; Il s'agit de solliciter une permission de voirie auprès de la mairie (autorisation d'occupation du domaine public qui implique l'exécution de travaux sur le domaine).





Une rampe amovible, qui peut être automatique ou manuelle (avec pente conforme).

Une rampe permettant de traiter un dénivelé présent à l'accès du bâtiment présente les caractéristiques suivantes:

- supporter une masse minimale de 300 kg;
- être suffisamment large pour accueillir une personne en fauteuil roulant :
- être non glissante:
- être contrastée par rapport à son environnement ;

être constituée de matériaux opaques.

Une rampe permanente ou posée ne présente pas de vides latéraux.

Une rampe amovible est stable et assortie d'un dispositif permettant à la personne handicapée de signaler sa présence au

personnel de l'établissement, tel qu'une sonnette. Ce dispositif de signalement répond aux critères suivants :

- être situé à proximité de la porte d'entrée ;
- être facilement repérable;
- être visuellement contrasté vis-à-vis de son support ;
- être situé au droit d'une signalisation visuelle, tel qu'un panneau, pour expliciter sa signification;
- comporter un système indiquant son bon état de fonctionnement, dans le cas d'une rampe amovible automatique;
- être situé à une hauteur comprise entre 0.90 m et 1,30 m, mesurés depuis l'espace d'emprise de la rampe et à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant.

L'usager est informé de la prise en compte de son appel.

Les employés de l'établissement sont formés à la manipulation et au déploiement de la rampe amovible.



## La mise en accessibilité de votre commerce vous incombe

#### Analyser le niveau d'accessibilité de votre ERP / commerce :

- soit à l'aide de l'auto-diagnostique (accessibilité.gouv.fr)
- soit en faisant appel à un bureau d'étude spécialisé en accessibilité (pour le diagnostic puis l'accompagnement de vos démarches de travaux : plans, schémas, photo, notice d'accessibilité, formulaire de dérogation éventuelle, CERFA et modalité de remplissage...)

Poser ensuite votre dossier de demande de travaux en mairie en remplissant le CERFA N°13824\*03 avec les différents pièces constitutives du dossier (vous permettant de planifier vos travaux et actions sur 3 ans).



12 % sur 0 50 m maximum 10 % sur 2 m maximum

6 % sur 10 m maximum

Chaque année nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles.

Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir:

- Les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique ;
- L'accès à votre boîte aux lettres devra être obligatoirement déneigé et salé.

Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche.

Nous vous remercions par avance, de votre collaboration.







## Génétique : la science au secours du Grand Tétras

En 2015, le Conseil départemental de l'Ain a lancé un plan départemental d'actions en faveur du Grand Tétras et de la Gélinotte des bois.

La Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, avec l'appui de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, a été choisie pour piloter les actions de suivi génétique du Grand Tétras. L'objectif ? **Connaître davantage cette espèce pour mieux la préserver**.

Avec l'aide de partenaires scientifiques (Université de Fribourg, Observatoire des Galliformes de Montagne, Station ornithologique Suisse de Sempach et Parc naturel régional du Chasseral) et techniques (Office National des Forêts, Groupe Tétras Jura et Parc naturel régional du Haut Jura) elle a conçu et mis en œuvre un protocole scientifique adapté à son territoire et au reste du massif jurassien pour qu'il puisse être appliqué par les structures partenaires hors Réserve naturelle.

### Cet outil génétique permet :

- d'évaluer plus précisément les effectifs de population ;
- de connaître les trajets de chaque individu y compris les déplacements longue distance;
- d'analyser le degré de parenté des individus ;
- d'appréhender le fonctionnement démographique de la population ;
- de comparer la diversité génétique de la population jurassienne avec celles d'autres régions.



Il s'agit, pour les agents, de parcourir des zones prédéterminées afin de récolter des indices de présence de l'espèce (crottes et plumes). Ce protocole s'applique seulement dans des conditions météorologiques favorables afin de trouver le plus d'indices possibles et d'optimiser le temps passé sur le terrain.

Deux années de récoltes ont permis à l'équipe de la Réserve naturelle de couvrir 26 % des zones à Grand Tétras. 380



échantillons ont été collectés au total et 280 ont pu être analysés avec succès. Cela a déjà permis l'identification de 40 Grand Tétras différents : 23 mâles. 13 femelles et 4 individus de sexe indéterminés.

L'analyse des données de cette étude sera réalisée à partir de 2018, mais de grands déplacements (**jusqu'à 20 km**) de certains individus sur la Réserve naturelle ont déjà été constatés. Cela laisse supposer de futurs résultats intéressants en terme de fonctionnement des populations.

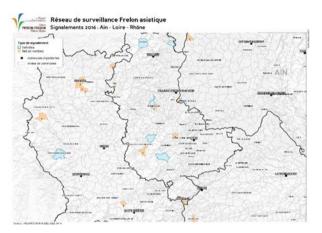
Pour en savoir plus : www.rnn-hautechainedujura.fr

## LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité Le dispositif de surveillance régionale du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

#### Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (voir Carte 1) :



Carte 1 : carte représentative des signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur les départements de la Loire, du Rhône et de l'Ain

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS<sup>i</sup> et FREDON<sup>ii</sup>) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 01:04 74 25 09 91 / gds01@cmre.fr

FREDON: 04 74 45 56 56 / fdgdon01@ma01.fr

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels!

> Dr Prémila CONSTANTIN Vétérinaire pour la section apicole **GDS Rhône-Alpes**

FRGDS: Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

<sup>ii</sup>FREDON: Fédération Régionale de Défense contre les **Organismes Nuisibles** 

Le Frelon asiatique, comment le reconnaître ? FRELON EUROPEEN FRELON ASIATIQUE VESPA CRABRO VESPA VELUTINA Tête noire et Tête rousse et visage orangé Thorax noir visage jaune Thorax noi et roux Abdomen noir Extrémité des avec une large Pattes rousses Abdomen jaune pattes jaune bande orangée avec des dessins Taille: ouvrière: 25 à 35 mm Taille: ouvrière: 23 à 30 mm reine: 40 mm maxi reine: 35 mm maxi

# Usage d'un drone de loisir



Assurer la sécurité des personnes et des autres aéronefs est de votre responsabilité

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports.

Faire survoler par un drone une portion du territoire français en violation d'une interdiction de survol est passible de 45 000 euros d'amende, 1 an de prison, et de la confiscation du drone en vertu des articles L. 6232-12 et L 6232-13 du code des transports.

Règles d'un bon usage d'un drone de loisir

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile :

Je ne survole pas les personnes.

Je respecte les hauteurs maximales de vol.

Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.

le n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération.

Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes.

Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.

Je respecte la vie privée des autres.

Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.

Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité.

En cas de doute, je me renseigne.





Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

## JE NE SURVOLE PAS LES PERSONNES l'utilise mon drone en veillant à ne pa

J'utilise mon drone en veillant à ne pas mettre en danger les personnes et les véhicules à proximité. Je ne les survole pas et conserve une distance minimale de sécurité. Je reste bien éloigné de tout rassemblement de personnes.

## JE RESPECTE LES HAUTEURS MAXIMALES DE VOL

En dehors des sites d'aéromodélisme autorisés, la hauteur maximale d'évolution est fixée à 150 mètres par défaut mais elle est inférieure aux abords des aérodromes et dans certaines zones d'entraînement de l'aviation militaire pendant leurs horaires d'activation. Je respecte toujours ces hauteurs maximales afin de limiter les risques de collision entre mon drone et un aéronef. Avant tout vol, je vérifie la hauteur maximale autorisée à l'endroit où je souhaite faire manœuvrer mon drone sur http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir. Dans tous les cas, je n'entreprends pas un vol ou j'interromps un vol en cours, si un aéronef se trouve à proximité.

## JE NE PERDS JAMAIS MON DRONE DE VUE ET JE NE L'UTILISE PAS LA NUIT

Je conserve mon drone à une distance telle qu'il reste facilement visible à l'œil nu et je le garde à tout instant dans mon champ de vision. Les vols en immersion (FPV) et l'utilisation de drones suiveurs sont toutefois possibles sous certaines conditions nécessitant notamment la présence d'une seconde personne pour assurer la sécurité.

Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité des aéronefs volant à basse altitude, comme les hélicoptères réalisant des opérations de secours, la réglementation interdit l'utilisation de drones la nuit, même s'ils sont équipés de dispositifs lumineux.

### JE NE FAIS PAS VOLER MON DRONE AU-DESSUS DE L'ESPACE PUBLIC EN AGGLOMÉRATION

En agglomération, le survol de mon espace privé avec un drone de petite taille et sans présence de public est possible sous réserve de respecter une vitesse et une hauteur maximale adaptées à l'environnement immédiat (bâtiments, arbres, ...) et permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle. Je n'utilise en aucun cas mon drone au-dessus de l'espace public.

## JE N'UTILISE PAS MON DRONE À PROXIMITÉ DES AÉRODROMES

Je n'utilise pas mon drone à proximité de tout terrain d'aviation pouvant accueillir avions, hélicoptères, planeurs, ULM, etc. Des distances minimales d'éloignement sont à respecter et peuvent atteindre 10 km pour les aérodromes les plus importants.

# JE NE SURVOLE PAS DE SITES SENSIBLES Certains sites sensibles ou protégés ainsi que leurs abords sont interdits de survol. Il s'agit par exemple des centrales nucléaires, de terrains militaires, de monuments historiques ou encore de réserves naturelles et parcs nationaux. Je me renseigne sur l'existence de tels sites avant d'entreprendre un vol.

## JE RESPECTE LA VIE PRIVÉE DES AUTRES

Les personnes autour de moi et de mon drone doivent être informées de ce que je fais, en particulier si mon drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant. J'informe les personnes présentes, je réponds à leurs questions et je respecte leur droit à la vie privée. Je m'abstiens d'enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.

## JE NE DIFFUSE PAS MES PRISES DE VUES SANS L'ACCORD DES PERSONNES CONCERNÉES ET JE N'EN FAIS PAS UNE UTILI-SATION COMMERCIALE

Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.) et doit respecter la législation en vigueur (notamment la Loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés »).

Toute utilisation de drone dont l'objectif est l'acquisition de prises de vues destinées à une exploitation commerciale ou professionnelle est soumise à des exigences spécifiques et nécessite la détention d'autorisations délivrées par la direction générale de l'Aviation civile.

## JE VÉRIFIE DANS QUELLES CONDITIONS JE SUIS ASSURÉ POUR LA PRATIQUE DE CETTE ACTIVITÉ

Ma responsabilité peut être engagée en cas de dommages causés aux autres aéronefs, aux personnes et aux biens à la surface. Si je n'ai pas contracté d'assurance spécifique, je vérifie les clauses de mon contrat responsabilité civile.

### EN CAS DE DOUTE, JE ME RENSEIGNE

Consulter le guide consacré à l'aéromodélisme sur le site de la direction générale de l'Aviation civile pour plus d'informations sur les conditions d'utilisation des drones de loisirs.

Les fédérations d'utilisateurs ainsi que la Commission nationale de l'informatique et des libertés sont également des sources d'information utiles.

DGAC (direction générale de l'Aviation civile) : www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html

CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) : www.cnil.fr

FFAM (Fédération Française d'AéroModélisme): www.ffam.asso.fr

FPDC (Fédération Professionnelle du Drone Civil): www.federation-drone.org

FFD (Fédération Française de Drone) : www.federation-française-drone.com

#### Références réglementaires

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent.

Plus d'informations disponibles sur le site de la Direction générale de l'Aviation civile :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html

irection générale de l'Aviation civile 0 rue Henry Farman - 75720 Paris cedex 15

## **ASSOCIATIONS**

Nous vous rappelons que les articles des associations sont écrits par les associations elles-mêmes.

## SOU DES ECOLES

#### « SOUS LE SOLEIL EXACTEMENT »

« Sous le soleil exactement » a sonné le temps des sorties scolaires :

Grâce à la participation de tous et aux nombreuses manifestations du Sou, les petites et moyennes sections ont pu découvrir la **ferme pédagogique du « coucher du soleil »** en Haute-Savoie. Ce fut également les joies du premier voyage en bus pour certains. Les classes grandes sections quant à elles, se sont rendues au **musée d'ethnographie de Genève**.





En élémentaire, plusieurs classes se sont rendues au centre **Equit'Annaz** pour une journée à la découverte du monde équestre. Les CP et CE1 ont passé une journée au **Salève** où ils ont pu prendre le téléphérique, construire une cabane dans les bois et chasser les insectes. D'autres ont fait une sortie aux **Aigles du Léman**. Les CM ont bénéficié de séances de **cinéma** projetées dans la salle Champ Fontaine ainsi que d'un **spectacle de danse** au théâtre du Bordeau.

Dans le cadre du projet « 0 déchet » mené au sein de l'école, les classes élémentaires se sont aussi rendues sur le site du Sidefage à Bellegarde. Enfin, des sorties raquettes et ski de fond ont également eu lieu cet hiver.

Pour la seconde année, le Sou a soutenu le projet « **raconte une histoire** » mis en place par des écoliers. Cela consiste à inciter les enfants de CP à CM à rédiger un conte sur un thème donné. Le Sou des écoles a été sollicité pour offrir les cadeaux des gagnants (2 gagnants par niveau). Cette année, ils se sont vus remettre de jolis stylos et carnets pour continuer à inventer de belles histoires!



« Sous le soleil exactement » s'est achevée cette belle année avec la **kermesse** organisée par le Sou des écoles. Après leur beau spectacle offert aux parents dans une belle salle décorée par leurs créations, les enfants ont pu profiter des différentes activités gratuites proposées durant tout l'après-midi : jeux d'eau et différents ateliers tels que les plantations, vernis à ongles, tresses, tatouages, photobooth, bricolages et divers jeux...

Nous remercions vivement les parents et enseignants pour leur investissement durant cette journée









Et comme le Sou reste actif même pendant les vacances scolaires, nous profitons de ces quelques lignes pour <u>remercier les parents volontaires et les membres du centre de loisirs</u> qui ont participé cette année au service du repas lors de la manifestation du 14 juillet organisée par la Mairie.

Ainsi, « sous le soleil exactement » s'est déroulée l'année du Sou des écoles et c'est avec le plus grand plaisir que nous vous retrouverons en septembre pour de nouvelles manifestations !

Notez dès à présent la première action de l'année scolaire : **Bourse enfantine** avec le dépôt vendredi 22/09 et la vente le samedi 23/09 (reprise des invendus dimanche 24/09/2017).

Bel été sous le soleil à toutes et à tous,

Le Bureau du Sou







## Société Musicale de Péron-Saint Jean de Gonville La Bonne Humeur

http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/

En ce weekend ensoleillé des 17 et 18 juin, Collonges Fort l'Ecluse vivait la 90<sup>ème</sup> édition du Festival des Musiques du Pays de Gex, remarquablement pilotée par l'Ensemble de Cuivre Chancy-Collonges et sa présidente, Céline GRAZIOTTI.



A Collonges, entre la Rue de Pré Bachat et la Rue de Pré Moitier, il y a un très beau verger; Emmanuelle et Jean Michel SALLET, musiciens de La BH, demeurent tout près; ils semblent qu'ils n'ont pas eu trop de mal à convaincre leurs voisins pour accueillir en ces idylliques pour l'aubade matinale du dimanche; je ne sais pas si cerisiers, pommiers et poiriers apprécièrent notre programme, mais nous, nous avons été comblés par la réception qui suivit dans une ambiance bon enfant. Encore un excellent moment qui rejoint l'album de nos souvenirs.

Les bonnes habitudes ne se perdant pas, nous nous sommes retrouvés transformés en pirates pour animer la vogue de Saint Jean, où, il faut le souligner, un défilé joyeux et coloré enthousiasma le public, grâce à l'originalité et la qualité des chars

des jeunesses gessiennes. Et comme depuis de nombreuses années maintenant, la cérémonie du 14 juillet à Saint Jean, organisée le 13, et la fête du 1<sup>er</sup> Août à Pregny-Chambézy (CH) clôturaient la saison.

La période des vacances est propice pour offrir aux musiciens des stages de perfectionnement. C'est ce que fait la Fédération Musicale de l'Ain, pour nos jeunes pousses. Cette année, Léa COLLET, Marie Rose BONTRON, et Mira GOOSENS profitèrent de cette opportunité en juillet, leur semaine musicale se déroulant dans les locaux de la Maison Familiale La Vernée à Péronnas(01).

Septembre est là qui sonne le départ de la saison 2017-2018. Pour les musiciens, rendez-vous le 8 septembre pour la reprise des répétitions, et à ARBENT le 17 pour animer la course VTT, la Forestière. L'année passée, nous étions douchés par une pluie rageuse ; cette année, ce sera peut-être la neige ? Thoiry nous a invité à participer à sa Saint Maurice le 24 du même mois. On y sera.

A l'école de musique, c'est l'effervescence. Inutile de rappeler que c'est le temps de la mise en place des cours, de faire connaissance avec les nouveaux professeurs ou de s'occuper de la mise à disposition du matériel instrumental pour les nouveaux élèves.

Mais il est utile de rappeler que les inscriptions peuvent encore se faire en contactant

Emmanuelle LAURE (tél: 04 50 56 07 87) emmanuelle.laure01@gmail.com

ou Christian CAMP (tél: 04 50 41 25 42) christian.camp@orange.fr

ou en cliquant sur le site <a href="https://www.emipg.fr/">https://www.emipg.fr/</a>

pour connaître le détail des cours proposés, dispensés par un corps enseignant professionnel.

Ci-après les tarifs 2017-2018.

Maxime COLLET

École de Musique Intercommunale du Pays de Gex







Initiation Pré-solfège(6-7ans)	60.00€/an		
	PERON / SAINT JEAN	Autres communes	
Formation musicale (FM) dès 7 ans minimum (né avant 2011) et adultes			
Nous demandons un engagement de 5		er afin d'avoir un niveau	
	suffisant		
	321.00€/an	396€/an	
En 3 règlements de	107.00€	132.00€	
Atelier instrumental pour le	s élèves de 1 <sup>ere</sup> année de forma	tion musicale	
Par groupe de 3 minimum ou 4 élèves de	janvier à juin 2018 pour les Flûtes	s, Clarinettes, Saxophones,	
Trompettes, Tr	ombone, Cor, Hautbois et Batterie		
	100.00€	125.00€	
En 2 règlements de	50.00€	32.50€	
Location de l'instrument (si nécessaire) : 60.00€			
	s dès 2 élèves par famille soit 5%		
La réduction vous sera re	eversée par chèque vers le mois d	'avril 2018	
	Instrument seul		
	465.00€/an	582.00€/an	
En 3 règlements de	155.00€	194.00€	
Instrument +Formation mus	<u>sicale (</u> dès la 2 <sup>ème</sup> année de forma	ation musicale)	
	675.00€/an	840.00€/an	
En 3 règlements de	225.00€	280.00€	
Piano			
(dans la mesure des places disponibles)			
Note : si vous faite la	FM il faut rajouter le coût de la FM	1 seule.	
	717.00€/an	894.00€/an	
En 3 règlements de	239.00€	298.00€	

Il sera demandé une somme de **80.00€** pour le prêt et l'entretien de l'instrument. La société Musicale :

- \* adhère à la confédération musicale de France (CMF)
- \* assure les élèves (assurance groupe CMF AXA)
- \* prête l'instrument choisi par l'élève (sauf batterie, piano, et guitare)
- \* offre un enseignement agréé, du débutant au Diplôme de fin d'études CMF (formation musicale et instrumentale)
- \* programme suivi : celui de la CMF
- \* possibilité de poursuivre les études en conservatoire
- \* Si un élève fait l'acquisition de son propre instrument, sauf pour les guitares et piano nous nous engageons à vous reverser 20% du montant de la facture sur 3 ans pour autant que l'élève poursuive sa formation (instrument + solfège)

## **BIBLIOTHEQUE**

## **SUPER, C'EST LA RENTRÉE!!!**

Le moment idéal pour découvrir des choses nouvelles, rencontrer d'autres personnes et créer de nouveaux liens.

Après la pause estivale, les bénévoles de la bibliothèque ont repris les permanences dès le 11 août et vous accueillent avec des rayons remplis de livres et de disques :

- le mardi de 16h30 à 18h30
- le vendredi de 15h à 18h30



Les mois à venir promettent de nombreuses surprises :

- le traditionnel loto de rentrée, en partenariat avec le COS de la mairie, le vendredi 1<sup>er</sup> septembre à la salle Champ Fontaine
- durant tout le mois de septembre, la Bibliothèque de Péron accueille l'exposition « TRACES DE L'HOMME » qui nous invite à prendre conscience de l'impact de l'homme sur la nature, et pourquoi pas modifier notre regard et notre comportement
- le mardi 12 septembre à 18h30 à la salle Champ Fontaine, la bibliothèque et la Communauté de Commune vous invitent à une séance théâtre/danse/hip-hop, en lien avec l'exposition (tout public dès 12 ans).



Vous aimez lire et partager votre passion pour les livres? N'hésitez plus, venez renforcer notre équipe de bénévoles, pour assurer quelques permanences, quelques heures de travail, apporter de

nouvelles idées, ou un coup de main lors de nos soirées : théâtre, histoire, musique...

**D**urant l'année scolaire, la Bibliothèque assure des animations à destination des enfants de l'école primaire de Péron. Si vous aimez le contact avec les enfants, avez quelques heures de disponibles dans l'année, venez rejoindre l'équipe d'animation. Vous pouvez nous contacter aux heures de permanence ou par téléphone : Mme Dominique GIGI 04 50 59 11 84.

Au plaisir de vous rencontrer ou de vous retrouver !!!

## BELOTE GESSIENNE

Championnat de belote gessien:

			T
Samedi	30-Sep	Vétérans	Echenevex
Vendredi	06-Oct	COS	Peron
Vendredi	13-Oct	Boules	St Jean de Gonville
Dimanche	15-Oct	Pétanque	Peron
Dimanche	22-Oct	Comité	Peron
Vendredi	27-Oct	Pétanque	Thoiry
Vendredi	03-Nov	Ainés	Crozet
Vendredi	10-Nov	Sou	Peron
Dimanche	12-Nov	Ainés	St Genis
Dimanche	19-Nov	Belote Gessienne	Peron
Vendredi	24-Nov	Ainés	Peron
Samedi	09-Dec	Marathon	Peron
Dimanche	17-Dec	BG	Peron
Samedi	06-Jan	Peche	Peron
Vendredi	19-Jan	Ski Club	Crozet
Dimanche	28-Jan	Pétanque	St Genis
Samedi	03-Feb	Vétérans	Echenevex
Samedi	10-Feb	Pétanque	Farges
Samedi	17-Feb	Grands	Chevry
Dimanche	25-Feb	Jeu de cartes	Sergy
Vendredi	02-Mar	Chasse	Challex
Vendredi	09-Mar	Sou	Echenevex
Dimanche	11-Mar	Chasse	Collonges
Vendredi	16-Mar	Chasse	Crozet
Samedi	24-Mar	Master	Peron



Faites un bon Accueil aux membres des associations communales qui passeront vous vendre les brioches au profit de l'ADAPEI.

## DON DU SANG

Une fois de plus, l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Bellegarde/Collonges/Péron voudrait vous exprimer sa reconnaissance pour la générosité que vous démontrez à chaque collecte.

Elle espère que vous avez tous passé de belles vacances, et fait savoir l'importance de votre geste qui sauve des vies â votre entourage ou vos proches. Les besoins sont de plus en plus importants et les réserves malheureusement sont en baisse.

L'Etablissement Français du Sang compte sur nos motivations pour assurer les moyens d'aider nos malades ou accidentés qui espèrent votre générosité et en particulier celle des péronnais qui le démontrent à chaque collecte.



Pour celle du 27 septembre prochain, le personnel médical et les bénévoles de l'association souhaitent une fois de plus une formidable collecte avec une présence massive des donneurs. Nous avons beaucoup de plaisir à vous revoir tous et si la jeunesse nous étonne régulièrement, les anciens font partie de cette famille exceptionnelle avec qui nous partageons ces merveilleux instants.

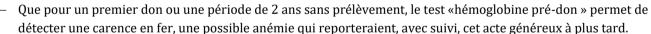
La collation est un instant merveilleux que l'équipe de Péron 'et son cuistot' mettent en place régulièrement, dans un bonheur imbibé de générosité exemplaire...Il est l'occasion de retrouver nos amis et de penser à ceux qui comptent sur nous.

Merci également aux élus de PERON qui nous donnent les moyens de les réaliser.

359 poches ont été offertes en 2016 à ceux qui ne vivent que par vous, grâce aux collectes péronnaises!

## Pour donner son sang il faut :

- Etre âgé de plus de 18 ans et peser plus de 50 kg
- Avoir offert son sang au moins une fois avant 60 ans pour pouvoir le donner 4 fois par an pour ces dames et 6 fois pour les hommes, jusqu'à la veille des 71 ans.
- Un questionnaire suivi d'un entretien particulier avec un médecin permet d'éliminer toutes possibilités de risques.





MERCI à TOUS! Le Président Jacques PICHON

ON SE RETROUVE TOUS LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE PROCHAIN... MERCI POUR EUX !!!





## CHASSE ET NATURE « SI ST HUBERT M'ETAIT CONTÉ »

Nous arrivons doucement à la fin de l'été, synonyme d'ouverture de la chasse qui aura lieu le 10 septembre 2017, sauf battue anticipée dès le 15 août, si nécessaire, dans le cadre de la protection des cultures. Je vous rappelle que vous pouvez consulter l'arrêté en mairie de Péron tout comme le règlement de la société de chasse.

J'aurai aimé vous parlez de sujets autres que ceux qui actuellement et malheureusement font la une de l'actualité au sein de notre association.

### La bêtise humaine s'attaque aux miradors

Comme vous l'avez sans doute remarqué, des miradors sont installés dans la nature afin de permettre des tirs fichants améliorant par ce biais la sécurité.

Quatre de ces miradors sur la zone de plaine (Bois de Ban, Greny) ont été détruits, ce qui n'est pas acceptable, ceci représentant un coût d'une part et une atteinte à l'action sécuritaire conduite par notre société envers ses membres et utilisateurs de la nature d'autre part.

Des panneaux signalétiques « chasse en cours » informent également lors des chasses collectives. L'an passé, certains panneaux ont été dérobés!

Une plainte a été déposée, gare à ceux qui se feront prendre car ils devront en répondre devant le tribunal.

Prenez garde à de tels agissements car ceci est interdit et amendable.

J'espère après ces quelques remarques que le bon sens l'emportera!





## La bêtise humaine s'attaque aux abords de l'étang

Vous avez sans doute eu le plaisir d'aller flâner sur les bords de l'étang de Cornelly et d'admirer ce lieu. Lors d'un précédent numéro je vous en avais retracé les grandes lignes de sa création à nos jours.

Or au mois de juin, après avoir effectué quelques travaux d'aménagement, nous avons malheureusement constaté que des gens irrespectueux des biens d'autrui ont arraché des bancs, roulé en quatre roues motrices sur la berge et la zone fraîchement engazonnée.

Ils se sont défoulés sur le panneau d'affichage et la bouée de secours.

Plainte a été déposée en gendarmerie.

Tout comme pour les miradors, la justice sévira si les coupables sont confondus.

Je ne sais pas si ces gens là ont un grief envers la société de chasse, mais s'ils ont suffisamment de courage, ils peuvent toujours me contacter afin de m'expliquer leurs gestes imbéciles.

J'espère que lors du prochain Petit Péronnais, j'aurai des sujets plus sympathiques à vous présenter.

Bernard Ferrolliet - St Hubert du Gralet

L'AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE PARIS



organise à

# PERON

Salle Champ-Fontaine

# **VENDREDI 20 OCTOBRE 2017**

le carton (25 parties) (ouverture des portes à 19h30) Début des jeux à 20h30

Relais et Châteaux SPÉCIALE PUPILLES

Téléviseur LCD 32"

**Magnifiques paniers garnis** 

**Tablette tactile** 

Nombreux autres lots de valeur

http://aasppain.wix.com/aasppain

+ 1 PARTIE

le carton

(dont les bénéfices seront reversés auxœuvres des Pupilles des Sapeurs Pompiers)

BUFFET/BUVETTE

#### **INFOS PRATIQUES NUMEROS D'URGENCE** 15 SAMU, Médecins de garde **GENDARMERIE** 17 **POMPIERS** 18 APPEL D'URGENCE EUROPEEN SERVICES SOCIAUX 112 PHARMACIE DE GARDE 3237 Assistante Sociale, ST GENIS POUILLY 04 50 42 12 65 Point d'accès au Droit, GEX 04 50 41 35 86 SANTE SUR LA COMMUNE CAF de l'AIN 0 810 25 01 10 Orthophoniste: A. LALOT 06 12 26 09 54 Pôle Emploi, ST GENIS POUILLY 3949 04 50 59 98 06 Ostéopathe: E. PORTHA 04 50 41 65 37 Psychologue: B. RANDOT **RELAIS POSTE INTERMARCHE** 04 50 59 15 70 Massothérapeute : J. SIMOND 06 23 36 45 46 Homéopathe: Dr. DEMENTHON 04 50 56 38 10 **SALLE CHAMP-FONTAINE** 04 50 56 37 39 **MEDECINS A PROXIMITE** ENFANCE ET SCOLAIRE Dr. MOGENET, ST JEAN DE GONVILLE 04 50 56 44 21 Ecole primaire 04 50 56 37 52 Dr FLEURY, COLLONGES 04 50 48 60 22 Collège 04 50 59 58 00 CABINET DE MEDECINS, COLLONGES 04 50 56 71 00 Centre de Loisirs 04 50 48 31 52 Halte-Garderie La Roulinotte 06 88 90 10 55 **PHARMACIE A PROXIMITE** THOIRY, Place de la Mairie 04 50 41 20 31 **BIBLIOTHEQUE** 04 50 56 41 39 THOIRY, Val Thoiry 04 50 20 87 57 de 16h30 à 18h00 Le mardi 04 50 59 60 17 COLLONGES, Grand Rue de 15h00 à 19h30 Le vendredi **HOPITAUX** RESTAURANT SUR LA COMMUNE Centre Hospitalier Alpes-Léman 04 50 82 20 00 Auberge Communale de la Fruitière 04 85 03 90 23 Centre Hospitalier d'Annecy 04 50 63 63 63 L'Hippocampe 04 57 28 40 16 04 50 49 65 65 Centre Hospitalier de Saint-Julien 04 50 48 85 77 L'Alambic Tougin Gex 04 50 40 38 38 Pizza à emporter 04 50 59 40 71

00 41 22 372 33 11

00 41 22 719 61 11

**INFIRMIERES** 

Cantonal à Genève

La Tour à Meyrin

04 50 56 71 64 Cabinet, COLLONGES

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail: accueil@mairieperon.fr

www.mairie-peron.com

Lundi: 8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30 Mardi: 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30 Mercredi: 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Jeudi: 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Vendredi: 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

## COLLECTE DES DECHETS

Ramassage des ordures ménagères le jeudi Gestion des poubelles 00 800 75 27 84 20 ALLO ENCOMBRANTS 04 50 20 65 86

**DECHETERIE PERON** 04 50 59 14 64

Mars à octobre

Le samedi

Du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 13h30 à 18h00

9h00 à 12h00 Le dimanche

8h30 à 18h00

Fermeture à 17h00

Novembre à Février Fermée les jours fériés

## Calendrier des fêtes

SEPTEMBRE 2017					
Samedi 9	AMICALE DE GRENY	MARCHE FESTIVE	GRENY		
Mercredi 13	COMITE DES FETES	CINEMA	CF		
Dimanche 17	LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	FÊTE DU CHEVAL	Centre Equestre		
Samedi 23	SOU DES ECOLES	BOURSE ENFANTINE	CF		
Samedi 23	PETANQUE	BUT D'HONNEUR	Stade		
Dimanche 24	SOU DES ECOLES	BOURSE ENFANTINE	CF		
Mercredi 27	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA		
	OCT	OBRE 2017			
Dimanche 1	VERGER TIOCAN	FETE DE LA POMME	Verger Tiocan		
Vendredi 6	C.O.S. PERSONNEL COMMUNAL	BELOTE	CF		
Mercredi 11	COMITE DES FETES	CINEMA	CF		
Dimanche 15	PETANQUE	BELOTE	CF		
Jeudi 19	SOU DES ECOLES	FETE D'AUTOMNE	CF		
Vendredi 20	ANCIENS POMPIERS DE PARIS	LOTO	CF		
Dimanche 22	COMITE DES FETES	BELOTE	CF		
NOVEMBRE 2017					
Samedi 4	COMITE DES FETES	THEATRE	CF		
Mercredi 8	COMITE DES FETES	CINEMA	CF		
Vendred 10	SOU DES ECOLES	BELOTE	CF		
Samedi 11	JEUNESSE	BAL	CF		
Vendredi 17	FOOT SUD GESSIEN	LOTO	CF		
dimanche 19	BELOTE GESSIENNE	CONCOURS DE BELOTE	CF		
Vendredi 24	LOISIRS DES AÎNES	BELOTE	CF		
Dimanche 25	COMITE DES FETES	SPECTACLE	CF		
DECEMBRE 2017					
Dimanche 3	LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	FÊTE DE NOEL	Centre Equestre		
Mercredi 6	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA		
Samedi 9	BELOTE GESSIENNE	MARATHON	CF		
Dimanche 10	MUSIQUE	CONCERT	St Jean de Gonville		
Mercredi 13	PAROISSE	MARCHE DE NOEL	CF		
Vendredi 15	C.O.S. PERSONNEL COMMUNAL	ARBRE DE NOEL	CF		
Dimanche 17	BELOTE GESSIENNE	CONCOURS DE BELOTE	CF		
Mercredi 20	COMITE DES FETES	CINEMA	CF		

Toutes les dates des manifestations sont à retrouver sur le site de la commune : http://www.mairie-peron.com

<u>MÉDIBUS</u>			
Lundi	2 Octobre	10h30-12h30	Place Perdtemps (DIVONNE)
Lundi	2 Octobre	14h30-16h30	Avenue de la Poste (GEX)
Jeudi	2 Novembre	10h30-12h30	Parking de la Salle Boby Lapointe (St GENIS)
Jeudi	2 Novembre	14h30-16h30	Parking Calas (FERNEY)
Vendredi	1 Décembre	10h30-12h30	Place St Antoine (PERON)
			` ,

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS Pour le numéro 85 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles <u>avant le 15 Novembre 2017.</u>

La Rédaction



## Comité des Fêtes DE PÉRON



La Montée du Gralet marque la fin des vacances et avec elle la reprise des animations du comité.

Ainsi nous vous donnons rendez-vous le

## **DIMANCHE 22 OCTOBRE 2017**

pour le traditionnel

## **CONCOURS DE BELOTE**

Salle Champ Fontaine début des jeux 15h00

Venez aussi vous divertir avec la troupe du Quart d'Heure Gessien et leur nouvelle pièce

## LES FUGUEUSES

le

## **SAMEDI 4 NOVEMBRE 2017**

Reservation au 06 15 63 59 69 ou christinefol65@gmail.com

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK Comité des Fêtes de Péron



### CINEMA

Rentrée le 13 septembre A l'affiche

Les As de la jungle

Les Hommes de feu

## LOCATION DE MATERIEL

Le but de notre association est d'organiser des manifestations dont les bénéfices sont réinvestis dans l'achat de matériel, en prêt pour les associations adhérentes, à la location pour les autres associations et les particuliers.

## !!!!! Nouveauté !!!!!!

Le comité a fait l'acquisition d'une remorque frigo disponible à la location.

N'hésitez pas à demander la liste à l'adresse suivante : locmat.cdfp@gmail.com ou par téléphone au 06.51.81.86.52

## WANTED

Vous souhaitez participer à la vie associative de la commune?

Rejoignez-nous!





